



règlement charges copropriété

Par **herby78**, le **30/09/2012** à **19:40**

j'ai acquis un bien immobilier le 27/12/2010 dans une copropriété.
appartement de type F3.

le syndicat de copropriété me demande de régler en Juin 2011, la consommation d'eau pour toute l'année 2010 qui s'élève a 989 euros du fait de forfaits appliqués car les compteurs d'eau de l'appartement n'ont pas pu être vérifiés par la société s'occupant des relevés des compteurs d'eau.

L'ancien propriétaire est décédé en Juin 2010, mais du fait d'une sérieuse hospitalisation, il ne vivait plus dans l'appartement depuis janvier 2010 mais chez sa mère : grave maladie nécessitant une présence constante.

Par conséquent, l'appartement n'a quasiment pas été habiter sur l'année 2010 (3 semaines maximum), donc je souhaiterai savoir comment procéder pour qu'il y ai une régularisation, au niveau de cette facture d'eau qui est complètement fausse : est ce que le fait de prouver que l'ancien propriétaire n'y habitait plus en 2010 pourrait être pris en considération (acte de décès, lettre de l'hôpital confirmant que suite a son opération, l'ancien propriétaire ne pouvait plus vivre seul a son domicile et necessitait une présence constante et également une lettre de sa mere confirmant que suite a son opération son fils Mr..... vivait bien a son domicile du

pourriez vous m'eclaircir sur la procedure a suivre car je ne me vois pas régler une telle facture pour un appartement qui ne m'appartenait pas sur l'année 2010 et qui en plus n'était meme pas habiter par l'ancien propriétaire.

merci d'avance pour vos conseils
cdlt